

Agir pour l'insertion dans l'industrie

Agir pour l'insertion dans l'industrie

Les engagements sociétaux de l'UIMM

Les actions soutenues par *Agir pour l'insertion dans l'industrie*

« Les Ailes de la Ville »

Agir pour l'insertion dans l'industrie



« 3 questions à... » Denis Boissard

Directeur général - Agir pour l'insertion dans l'industrie

A quoi sert le fonds de dotation Agir pour l'insertion dans l'industrie et quelles sont ses missions ?

Agir pour l'insertion dans l'industrie est né de la volonté de l'UIMM d'affecter une partie de ses réserves patrimoniales à la dotation d'une fondation consacrée à l'insertion des jeunes et des adultes éloignés de l'emploi... qu'il s'agisse de chômeurs de longue durée, de personnes souffrant d'un handicap, de femmes arrivant ou revenant sur le marché du travail après une interruption pour raisons familiales, de jeunes en situation d'échec scolaire ou universitaire. C'est pour eux que le fonds de dotation *Agir pour l'insertion dans l'industrie* a vu le jour. Notre objectif est à la fois de combattre l'exclusion, de promouvoir la diversité au sein des entreprises et de palier les difficultés de recrutement que rencontre l'industrie sur les premiers niveaux de qualification. C'est la raison pour laquelle nous privilégions des projets qui visent à construire des parcours d'insertion et de formation vers les métiers de l'industrie.

Comment et sur quels critères Agir pour l'insertion dans l'industrie sélectionne-t-il les projets qu'il soutient ?

Nous soutenons de préférence des projets élaborés au plus près du terrain, si possible avec l'appui du réseau territorial de l'UIMM, des quelque 80 chambres syndicales de la métallurgie, et de son appareil de formation, les CFAI et AFPI, qui ont su développer des pédagogies innovantes, tout à fait adaptées à des publics rétifs à un encadrement scolaire traditionnel. Mais nous soutenons aussi des projets qui ont une dimension nationale. Dans tous les cas, nous exigeons que les projets soient cofinancés par plusieurs partenaires, publics et/ou privés. Les demandes de financement sont instruites par l'équipe permanente du fonds. Puis, elles sont examinées et validées par un comité de sélection des projets ou, pour les projets les plus importants, par le Conseil d'administration d'*Agir pour l'insertion dans l'industrie*. Lorsqu'une demande de financement est acceptée, elle fait l'objet d'une convention de partenariat, comportant un suivi et une évaluation du projet.

Quelles sont les actions actuellement soutenues par Agir pour l'insertion dans l'industrie ?

Agir pour l'insertion dans l'industrie soutient d'ores et déjà une quinzaine d'actions dans le domaine de l'insertion, réparties sur tout le territoire. Le fonds contribue notamment à la création ou au développement d'actions spécifiques de Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) en Saône-et-Loire, dans le Bas-Rhin, en Gard-Lozère ou dans le Nord-Pas-de-Calais. Ces groupements mettent en œuvre des parcours qualifiants comportant un accompagnement socioprofessionnel au profit de salariés en insertion qu'ils mettent à disposition des entreprises adhérentes. Ces sas d'insertion sont un marche-pied très efficace vers un emploi pérenne en entreprise. En Alsace, nous aidons un « Projet égalité des chances » qui permet à 28 jeunes éloignés de l'emploi d'accéder à un parcours de remise à niveau/pré-qualification, comportant des stages en entreprise, en vue d'intégrer une formation qualifiante dans l'industrie. En Moselle, nous soutenons un « Espace découverte des vocations industrielles », sorte d'entreprise virtuelle reconstituée au sein d'un centre de formation d'apprentis de l'industrie (CFAI) pour permettre aux apprentis qui, du fait de la crise, n'ont pas trouvé d'employeur de se former aux techniques, aux méthodes et aux équipements utilisés dans les entreprises. En Seine-Maritime, nous appuyons un « Carrefour solidaire vers la professionnalisation », une action qui consiste à faire recevoir des jeunes de missions locales par des salariés (notamment de Faurecia) en chômage partiel au sein de leur entreprise, pour les faire bénéficier de leurs expériences, expertise, compétences sociales et comportementales. Autant de projets, très divers, qui n'ont qu'un seul objectif : amener vers l'emploi des jeunes et des adultes en position fragile sur le marché du travail.

Une gouvernance ouverte aux grands acteurs de l'insertion français :

Agir pour l'insertion dans l'industrie est géré par un Conseil d'administration, présidé par Anne Lauvergeon, présidente du directoire d'Areva. Il est composé de 12 membres, en majorité des dirigeants d'entreprises et représentants patronaux de la métallurgie. Le Conseil d'administration qui se réunit deux à trois fois par an, fixe le montant des subventions accordées par le fonds et ses orientations stratégiques. Il est assisté d'un Comité de sélection des projets associant des personnes issues de l'UIMM, de son réseau, de son appareil de formation et d'experts de l'insertion.

Sa composition :

Présidente :

Anne LAUVERGEON, présidente du directoire d'Areva

Secrétaire :

Jean-François PILLIARD, délégué général de l'UIMM

Trésorier :

Jean HUET, trésorier de la Fondation de France

Ses membres :

Etienne BOYER, président de l'UIMM Doubs

Xavier de BOYSSON, président de l'UIMM Vienne

Philippe CROUZET, président du directoire de Vallourec

Jean DAGREGORIO, président de l'UIMM Yonne

Dominique DAUXERRE, directeur général du GIM région parisienne

Claudine DYE, présidente de l'UIMM Finistère

Jean-Baptiste de FOUCAULT, fondateur de Solidarités nouvelles face au chômage

Jean-Jacques LEGUAY, vice-président de l'UIMM Haut-Rhin

Philippe MARROT, secrétaire général de l'UIMM Centre et Sud Auvergne

François SOULAGE, président du Secours catholique

Jean-Claude STIEVENARD, président de l'UIMM Artois-Douais

Loïc VIAOUET, directeur général de Métallurgie rhodanienne

L'équipe permanente, composée de Denis Boissard, directeur général, et de Nelly Foussard, chargée de mission, réceptionne, instruit et présente les demandes de financement au conseil d'administration ou au comité de sélection des projets. Elle assure également le suivi des projets soutenus.

Les engagements sociétaux de l'UIMM

- L'UIMM a pour missions premières:
 - de servir de **centre de ressources aux chambres syndicales territoriales** : à ce titre, elle informe les entreprises industrielles et les conseille en matière juridique et sociale et en termes de formation et de gestion des compétences. Ses nombreux experts leur apportent par ailleurs une aide à l'application des textes réglementaires et une assistance en cas de contentieux.
 - d'être un **promoteur du dialogue social** au sein de la Branche et au niveau interprofessionnel ; elle est en effet :
 - l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics en matière sociale et industrielle
 - une partie prenante dans l'élaboration des textes réglementaires et législatifs
 - au premier rang de la négociation des accords et des conventions collectives
 - et bénéficie de mandats-clés dans les principaux organismes sociaux aux niveaux national et territorial
- Au-delà de ces missions, l'UIMM a également pris des **engagements sociétaux forts** pour soutenir l'emploi, l'innovation et le financement de projets dans les entreprises industrielles.

Elle a, en particulier, décidé d'affecter une partie du produit de ses réserves patrimoniales à **deux fonds** :

- l'un, dédié à l'insertion des jeunes et des adultes éloignés de l'emploi, le fonds Agir pour l'Insertion dans l'Industrie que nous lançons officiellement aujourd'hui. Ce fonds est doté de 70 millions d'euros répartis sur 5 ans.
 - Le second, en partenariat avec la Fédération des Industries Mécaniques (FIM) et la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication (FIEEC), pour faciliter l'accès des PMI à l'innovation technique, technologique, organisationnelle ou managériale, en renforçant les liens entre l'industrie, l'enseignement supérieur et la recherche. Il est intitulé Fonds pour l'Innovation dans l'Industrie. Ce fonds est, quant à lui, doté de 20 millions d'euros, également répartis sur cinq ans.
- Par ailleurs, dans le cadre d'un programme intitulé Croissance PMI, l'UIMM propose, au cas par cas, de financer, avec effet de levier, des projets d'entreprises adhérentes innovantes en développement et/ou en retournement.

L'UIMM a signé deux premiers partenariats :

- l'un avec Oseo, en Midi Pyrénées et Adour, qui permettra de mettre en place, auprès des PMI, 5 M€ de prêts participatifs à taux bonifiés, auxquels s'ajouteront 5M€ de prêts bancaires complémentaires et des contre-garanties de crédits bancaires pour les établissements de taille intermédiaire (ETI), à hauteur de 20M€.
- l'autre avec la CMGM, en Bretagne et en Pays de Loire, qui devrait aboutir à la mise en place de 15M€ de prêts participatifs auxquels s'ajouteront 5M€ minimum de prêts complémentaires mis en place par les banques.

Deux autres partenariats, en cours de discussion avancée, concernent le Nord-Pas-de-Calais et pourraient être mis en place à l'automne 2010.

Les actions soutenues par Agir pour l'insertion dans l'industrie

● **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**

Financement, aux côtés de l'Etat et du groupe Total, d'un fonds créé par Martin Hirsch destiné à définir, financer et piloter un ou plusieurs programmes expérimentaux visant à améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. La contribution du fonds *Agir pour l'insertion dans l'industrie* porte sur les actions suivantes :

- l'orientation professionnelle des jeunes et la découverte des métiers de l'industrie,
- l'accompagnement renforcé des contrats de professionnalisation et d'apprentissage, notamment en matière de mobilité et de logement,
- la prévention des ruptures anticipées de ces contrats,
- l'accompagnement des jeunes, à la sortie, vers l'emploi industriel.

Participation financière de 2 millions € en 2009 et 1 million € en 2010.

● **Carrefour solidaire vers la professionnalisation (Le Havre)**

Financement, aux côtés de l'UIMM de la région havraise et de partenaires institutionnels, de deux actions :

- l'une visant à faire recevoir des jeunes de missions locales par des salariés en chômage partiel au sein de leur entreprise pour les faire bénéficier de leurs expériences, expertise, compétences sociales et comportementales ;
- l'autre visant à mettre des salariés en chômage partiel à disposition de l'encadrement technique d'entreprises d'insertion pour leur faire partager leur connaissance du milieu industriel, leur savoir faire et leur expertise.

Participation financière de 19 400 €.

● **GEIQ Industrie 71 (Saône-et-Loire)**

Financement, aux côtés de l'UIMM Saône-et-Loire et de partenaires institutionnels, de la création d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) dans le département de la Saône-et-Loire pour pallier au renouvellement massif de main-d'œuvre dans les domaines suivants : la chaudronnerie, le soudage, l'usinage et la maintenance.

Participation financière de 46 217 €.

● **GEIQ de la métallurgie et de l'industrie du Nord-Pas-de-Calais**

Financement, aux côtés de l'UIMM Flandre maritime et de partenaires institutionnels, de la création d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), répondant aux attentes de l'industrie en général et aux entreprises de la métallurgie en particulier dans les domaines suivants : la chaudronnerie, la tuyauterie, le soudage, la robinetterie.

Participation financière de 50 000 €.

● **Espace découverte des vocations industrielles (Moselle)**

Financement, aux côtés de l'UIMM Moselle et de partenaires institutionnels, d'un « espace découverte des vocations industrielles », sorte d'entreprise virtuelle reconstituée au sein du Centre de formation d'apprentis de l'industrie Moselle, destinée aux apprentis n'ayant pas trouvé d'employeur pour qu'ils puissent se former aux techniques, aux méthodes et aux équipements utilisés dans les entreprises.

Participation financière de 100 000 €.

● **GEIQ Industrie Gard, Vallée et Delta du Rhône**

Financement, aux côtés de l'UIMM Gard-Lozère et de partenaires institutionnels :

- du développement d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), permettant notamment une formation spécifique de 17 tuyauteurs,
- de la location et l'aménagement de deux ateliers destinés à la formation par ce même GEIQ aux métiers du travail des métaux, afin d'accueillir entre 50 à 65 contrats de professionnalisation par an.

Participation financière de 150 000 €.

● **GEIQ - INDIBATP (Strasbourg)**

Financement, aux côtés de l'UIMM Alsace et de partenaires institutionnels, de quatre dispositifs d'insertion (de 4 à 36 mois) visant à :

- permettre à 28 jeunes éloignés de l'emploi d'accéder à un parcours de remise à niveau/pré-qualification pour une future entrée en CFAI (centre de formation des apprentis de l'industrie),
- développer un tutorat renforcé bénéficiant à 20 jeunes éloignés des critères habituels de recrutement, pendant la durée de leur contrat d'apprentissage au CFAI,
- promouvoir la diversité en favorisant l'accès de 24 seniors, handicapés ou femmes non qualifiées à des contrats de professionnalisation validés par un CQP (certificat de qualification professionnelle),
- accueillir 12 étudiants du supérieur en situation d'échec en contrat de professionnalisation validé par 1 CQP ou un contrat d'apprentissage.

Participation financière proportionnelle au nombre d'inscrits (dans la limite de 188 000 €).

● **La MANU**

Financement d'une association d'étudiants ayant pour objet de développer les liens entre les étudiants et le monde professionnel, afin de valoriser le secteur de l'industrie et d'orienter les étudiants, notamment les « décrocheurs » de l'université, vers ses métiers.

Participation financière de 20 000 €.

● **Fil rouge**

Financement d'un programme d'accompagnement individuel et de développement personnel pendant trois ans de 20 jeunes, titulaires du baccalauréat technologique ou professionnel, issus de lycées situés dans les quartiers défavorisés de grandes villes (académie de Créteil, Marseille et Strasbourg) et inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur situés à Paris (avec prise en charge des études, du logement et des activités) .

Participation financière de 100 000 €.

● **Job évolution (Saône-et-Loire et Côte-d'Or)**

Financement d'un dispositif permettant à un large public, dont des jeunes issus de missions locales, de découvrir et pratiquer les métiers de la métallurgie, notamment au travers d'une mise en situation dans des ateliers et un positionnement technique et de personnalité des candidats, en vue d'une entrée en formation qualifiante en alternance.

Participation financière de 62 095 € en Saône-et-Loire et de 73 673 € en Côte-d'Or.

● **Industreet (Midi-Pyrénées)**

Financement d'une opération de sensibilisation et de formation aux métiers industriels des conseillers emploi du service public de l'emploi et des structures d'insertion, et d'un accompagnement spécifique des publics en insertion à la découverte des métiers et des formations industriels, lors d'un salon sur l'industrie en octobre 2010 à Toulouse.

Participation financière de 28 000 €.

● **Rallye Bernay (Eure)**

Financement d'une action visant à faire découvrir le monde industriel local à 30 personnes éloignées de l'emploi, pendant trois jours, sur le principe du rallye, chaque année sur trois ans.

Participation financière de 7 500 €.

« Les Ailes de la Ville »

Le musée de l'Air de l'Espace du Bourget a lancé en novembre 2008, une initiative originale à travers la mise en œuvre d'un premier chantier d'insertion consacré à la restauration complète d'un hydravion.

Cette année, 25 stagiaires issus des quartiers en difficulté, notamment de Seine-Saint-Denis, sont accueillis pendant neuf mois au sein de ce chantier. Les stagiaires développent durant ce programme de formation des compétences de base dans le domaine de la structure aéronaf.

Ce projet a pour ambition de servir de sas de pré-qualification afin qu'à terme, les stagiaires intègrent directement un emploi dans les entreprises des divers secteurs concernés ou soient en mesure de suivre une formation en alternance en vue d'acquérir une qualification reconnue ou un diplôme.

Les Ailes de la ville répond à une double problématique. D'un côté des jeunes en échec scolaire et professionnel ou des personnes en difficulté qui désirent réintégrer le marché de l'emploi. De l'autre, les entreprises de l'aéronautique et de l'aérien qui éprouvent des difficultés à recruter des compétences.

Pour mener à bien ce projet, l'association dirigée par Rachid Bradaï s'est entourée de formateurs ayant une forte connaissance des métiers de la métallurgie et de branches professionnelles susceptibles d'offrir des solutions en terme d'emploi ou de formation à la sortie de ce cursus.

Sur les 15 jeunes accueillis la première année, 12 jeunes se sont réinsérés sur le marché du travail dans des entreprises industrielles ou ont intégré des formations qualifiantes en alternance.

Le GIM, l'AFORP et plusieurs partenaires institutionnels ont étroitement coopéré à ce projet, avec un objectif commun : celui de réinsérer professionnellement le plus grand nombre de personnes désireuses d'acquérir des compétences et un métier dans le secteur de l'aéronautique.

Un hall « Ailes de la Ville » a été spécialement construit et équipé pour ce projet avec le soutien du Fonds européen de développement régional « FEDER » et du Département de Seine-Saint-Denis.

La participation financière de l'UIMM à ce projet s'est élevée à 100 000 €.

LE GIM, Expertise et performance au service des entreprises

Le Groupe des Industries Métallurgiques de la Région Parisienne (GIM), principale Chambre Syndicale Territoriale de l'UIMM, rassemble 2 900 établissements industriels employant au total environ 280 000 salariés.

Nos missions :

Assister et conseiller quotidiennement les entreprises dans l'application des dispositions conventionnelles, des textes réglementaires et la gestion de leur personnel sur le plan individuel ou collectif. Cette expertise se traduit d'une part par le conseil et l'assistance - téléphonique (près de 40.000 appels par an) ou sur rendez-vous - apportés aux entreprises et d'autre part par l'élaboration et la publication d'une très importante documentation juridique (brochures, notes thématiques...).

Avec plus de 50 juristes spécialisés, le GIM constitue le plus important centre d'expertise juridique et sociale en France pour les entreprises appliquant la convention collective de la Métallurgie.

Représenter et défendre les intérêts des entreprises de la branche dans le domaine social vis-à-vis des Pouvoirs Publics, d'organismes et de corps constitués.

Négocier avec les partenaires sociaux, dans le cadre de la convention collective de la métallurgie parisienne, notamment pour la détermination annuelle des rémunérations minimales hiérarchiques.

Suivre l'évolution des emplois des entreprises de la métallurgie dans la région parisienne.

Définir la politique de formation de la branche en région parisienne et aider les entreprises à faire face à leurs besoins de personnel, notamment à travers l'animation des réseaux de formation CFAI d'Ile de France et l'ITII Ile-de-France.

Assurer la collecte et le financement des fonds de la formation continue et de gestion des plans de formation à travers l'ADEFIM-RP, relais territorial de l'OPCAIM (Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Industries Métallurgiques).

**L'expertise juridique et sociale du GIM s'exerce au profit
des entreprises de la Métallurgie adhérentes depuis 90 ans.**

L'AFORP : n°1 de la formation industrielle



L'AFORP est un Centre de Formation Industriel et Technologique patronal affilié au réseau de la Métallurgie. Il a été créé par le GIM (Groupe des Industries Métallurgiques de la région parisienne) pour répondre aux besoins de compétitivité des entreprises industrielles d'Ile-de-France.

L'AFORP propose des solutions Emploi - Compétences – Formation attractives et innovantes.

Son offre réactive et adaptée est en phase avec les métiers des entreprises et les évolutions technologiques et organisationnelles.

L'AFORP, reçoit tous les publics : futurs salariés, salariés et demandeurs d'emploi et se distingue par une pédagogie « professionnalisante » :

- Orientation tout au long de la vie
- Evaluation professionnelle
- Certification professionnelle
- Individualisation de la formation

Pour cela, l'AFORP dispose de l'ensemble des outils de la Métallurgie :

Le PCC (Plan Compétences Compétitivité) évalue les besoins des entreprises

Le CEPFI (Centre d'Evaluation des Potentiels à se Former de l'Industrie) prend en charge le versant RH de l'activité (Positionnements, évaluations, bilans, GPEC etc.)

L'AFPI forme les salariés dans le cadre du plan de formation ou du contrat de professionnalisation ainsi que les demandeurs d'emploi en partenariat avec le service public de l'emploi

Le CFAI (Centre de formation d'Apprentis pour l'Industrie) forme chaque année plus de **1600 jeunes** aux métiers de l'industrie en contrat d'apprentissage.

Les principaux domaines d'intervention techniques de l'AFORP sont les suivants : **Conception et études, Eco conception, Productique-mécanique, Outillage, Structures métalliques, Maintenance, Sécurité, Electrotechnique, Electronique, Informatique de réseaux et de développement, Management intermédiaire, Tutorat.**

L'AFORP possède 4 centres en région parisienne : **Asnières-sur-Seine, Drancy – Le Bourget, Issy-les-Moulineaux, Mantes-la-Ville.**

L'AFORP travaille chaque année avec plus de 1200 **entreprises industrielles** et a conclu des partenariats avec de grandes entreprises industrielles comme Dassault Aviation, ALSTOM, la CNIM...

Quelques clients : Ascenseurs ACEMAI, ALACATEL CÂBLE, BOSCH, Groupe FORCLUM, LAGARDÈRE, L'ORÉAL, RATP, RENAULT, SCHNEIDER, SNCF, SNECMA (Groupe SAFRAN), THALES, VEOLIA.....

L'AFORP a également développé des partenariats avec :

- **Les Écoles d'ingénieurs de l'ITII** Ile de France (Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie pour les jeunes se destinant à intégrer une école d'ingénieur tout en préparant un BTS.
- **Le CNAM** et les universités franciliennes pour la préparation de DUT, de Licences Professionnelles et de masters.
- **L'EFACI** (Ecole Franco Allemande de Commerce et d'Industrie) pour la mise en œuvre par apprentissage d'un BTS Comptabilité-Gestion accueillant des apprentis français et allemands en collaboration avec la Chambre de Commerce franco-allemande.
- **Le lycée Jules RICHARD**, dans le cadre de la préparation d'un BAC Pro Microtechniques et d'un BTS CIM (Conception et Industrialisation en Microtechniques) en apprentissage.

Ainsi l'AFORP apporte son expertise aux entreprises qui lui font confiance pour anticiper les évolutions technologiques et construire les compétences de demain pour développer la compétitivité.

Contact : François LACOSTE, Responsable de la Communication ;

Tél. : 06 12 61 38 42 – email : f.lacoste@aforp.fr